



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20241203-2024-160-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2024  
Date de réception préfecture : 03/12/2024

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**PUBLIE LE** 03 DEC. 2024  
**N°2024-160**

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

##### **Création d'un poste de Responsable de production**

**Rapporteuse** : Mme THIROUX

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

#### **Présent(e)s :**

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### **Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. LATRONCHE (donne pouvoir à Mme AMAR), M. DUBUS (donne pouvoir à Mme ARRON), Mme ABCHICHE (donne pouvoir à M. NGANDE), M. GOUPIL (donne pouvoir à M. PICOT), M. VIGUIE (donne pouvoir à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne pouvoir à Mme BENAHMED), Mme DONATIEN (donne pouvoir à M. PESSOA GRIJO), M. BARON (donne pouvoir à Mme THIROUX), M. SOLARO (donne pouvoir à Mme ADOMO), Mme MASMOUDI (donne pouvoir à M. FAUTRE), Mme KEITA-GASSAMA (donne pouvoir à Mme CAPORAL), M. SUDRE (donne pouvoir à M. TITOV)

**Secrétaire de séance :** Mme AMAR

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 12

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction des Ressources Humaines  
Service Emploi, compétences et parcours professionnels  
Pôle Recrutement – Lucie CAVARAPE  
Séance du Conseil municipal du 13 novembre 2024

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales;

**Vu** le Code de la Fonction Publique, notamment son article L 313-1 ;

**Vu** le tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne, annexé au budget primitif 2024, adopté par délibération n°2024-001 du 7 février 2024 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 4 novembre 2024 ;

### **Considérant** ce qui suit :

La Direction des affaires culturelles est constituée d'un conservatoire de danse, musique et théâtre Olivier Messiaen, de deux lieux de diffusion de spectacles (Théâtre Gérard Philippe et le Centre culturel Jean-Vilar), de trois médiathèques, d'une maison des arts plastiques (comprenant une école d'art et une salle d'exposition) ainsi qu'une programmation cinématographique et d'un service technique et logistique dédié.

Dans une dynamique de restructuration et d'une nouvelle impulsion de transversalité au sein de la Direction et de renouvellement du Projet culturel municipal, le ou la responsable de production du service Spectacle Vivant met en œuvre la programmation au sein des équipements de la Ville et lors des temps forts extérieurs (Festival Cour et jardin, Bulles culturelles...).

### **après en avoir délibéré, à la majorité**

**47 votes pour** dont 12 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, M. VIGUIE, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, M. SOLARO, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE)  
**2 votes contre** M. MAILLER et M.SY

**ARTICLE 1** : **CREE** et **INSCRIT** au tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

- Un emploi de responsable de production à temps complet

**ARTICLE 2 : PRECISE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, d'un emploi de responsable de production dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Suivre les budgets de la structure et actualiser les supports de pilotage budgétaire et financier.
- Élaborer des budgets de production,
- Élaborer des dossiers de demande de subvention et de mécénat
- Rédiger et suivre les dossiers des demandes de subventions européennes
- Planifier les différentes phases de production des événements culturels dans et hors les murs
- Établir le calendrier prévisionnel de production et d'exploitation d'un projet
- Organiser les plannings de répétitions et représentations
- Organiser la logistique nécessaire à l'accueil, au transport et à l'hébergement des équipes
- Établir les feuilles de routes et le planning des différents intervenants
- Gérer les demandes de partenaires concernant la mise à disposition des salles
- Établir les conventions de mise à disposition avec les associations
- Gérer les demandes de résidences des compagnies et veille sur la disponibilité des espaces disponibles
- Établir et négocier les différents éléments des contrats du spectacle vivant
- Assurer le lien avec le service technique concernant les demandes des compagnies et associations
- Participer aux bilans d'activité artistique et chiffrés des spectacles
- Assurer le suivi des déclarations auprès des organismes de gestion de droits d'auteurs et voisins
- Participer à l'accueil des différents événements

**ARTICLE 3 : PRECISE** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique.

Cet agent contractuel pourra être recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans compte tenu de la difficulté de recruter des fonctionnaires détenant les compétences techniques nécessaires ou à durée indéterminée, notamment par la voie de la portabilité prévue à l'article L 332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

Le contrat de l'agent à durée déterminée sera quant à lui renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

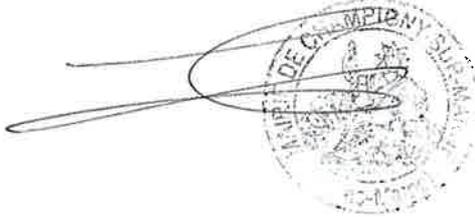
**ARTICLE 4 : PRECISE** que l'agent devra être titulaire d'un grade appartenant au cadre d'emplois des attachés, d'un diplôme permettant l'accès aux concours externes des attachés ou d'une expérience professionnelle sur des missions équivalentes à celles correspondant aux cadres d'emplois visés et pouvant faire l'objet d'une reconnaissance auprès de la commission d'équivalence de diplôme placée auprès du CNFPT pour l'accès aux concours externes.

Il devra par ailleurs impérativement justifier d'une expérience similaire.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés.  
Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**ARTICLE 5** : DIT que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



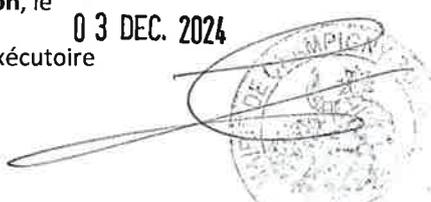
A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.

**La secrétaire de séance**  
Madame Sophie AMAR  
Conseillère municipale



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a signature in blue ink.

Transmission en préfecture, le 03 DEC. 2024  
Publication, le 03 DEC. 2024  
Certifié exécutoire  
Le Maire



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a signature in black ink.